

dant se dévouer au service du Seigneur dans la personne du prêtre.

Les Agrégées s'engagent à servir l'Institut dans toutes ses œuvres; en retour, l'Institut leur fournit comme à ses autres membres tout ce qui est nécessaire en santé comme en maladie, et leur donne communication de tous ses biens spirituels.

Elles passent une première année à la Maison-Mère, où elles se forment au travail, au soin des malades, et s'imprègnent de l'esprit de l'Institut. On les reçoit du Tiers-Ordre, si déjà elles n'en font pas partie. Après cette première année d'essai, qui est leur noviciat, elles sont agrégées à l'Institut et elles ne peuvent être renvoyées que pour des cas très graves. Au bout de dix ans de services et de conduite régulière, elles sont définitivement agrégées à l'Institut, qui s'engage à leur donner asile au déclin de leurs forces jusqu'à la mort.

Les Agrégées suivent un règlement particulier en rapport avec leur genre de vie; elles ont des habits de couleur sombre et, dans l'intérieur des Retraites, elles portent ostensiblement sur la poitrine le petit crucifix de la profession du Tiers-Ordre.

Les Franciscaines de Notre-Dame du Temple ont aujourd'hui des maisons de retraite à Montmorillon (Vienne), Limoges (Haute-Vienne), Cieurac (Lot), Clermont-l'Hérault (Hérault). Enfin, leurs dernières fondations ont été établies en Belgique: l'une à la Hulpe, près de Bruxelles, et la seconde au diocèse de Liège.

L'Abbé Rougier "le bon Monsieur Rougier" est mort en 1895, chargé d'années et de mérites. Sa vie a été écrite par le R. P. Othon Ransan (1).

Pour renseignement sur l'Institut, s'adresser à la Supérieure des Franciscaines de Notre-Dame du Temple, Le Dorat (Haute-Vienne). France.

---

(1) Voir REVUE, 1909. p. 201.